

**ARRETE N°A2023-48
 PORTANT COMPOSITION
 DE LA COMMISSION ADMINISTRATIVE PARITAIRE DE CATEGORIE A**

La Présidente du Centre Départemental de Gestion de la Drôme,

Vu le Code Général de la Fonction Publique (Articles L261-2 à L261-7, articles L262-1 à L262-2, articles L262-5 à L262-6, article L263-3, articles L264-1 à L264-2),

Vu le Décret n°89-229 du 17 avril 1989 relatif aux commissions administratives paritaires des collectivités territoriales et de leurs établissements publics,

Vu la délibération N° 2022-21 du Conseil d'administration en date du 13 juin 2022 fixant les modalités d'organisation des Elections professionnelles 2022,

Vu le procès-verbal des opérations électorales pour l'élection des représentants du personnel aux Commissions Administratives Paritaires du 8 décembre 2022,

Vu la délibération N° 2023-05 du Conseil d'administration en date du 16 janvier 2023 désignant les représentants des collectivités aux Commissions Administratives Paritaires (A – B - C) et à la Commission Consultative Paritaire, et désignant Madame Eliane GUILLON Présidente des instances,

Vu l'arrêté N°A2023-08 en date du 02/02/2023 portant composition de la Commission Administrative Paritaire de Catégorie A,

Vu la démission de M. ARGELES Benjamin, représentant du personnel suppléant CFDT en CAP A,

Considérant qu'il convient de modifier la composition des représentants du personnel siégeant en CAP A,

ARRÊTE

Article 1 : La composition de la **Commission Administrative Paritaire de Catégorie A**, présidée par Madame Eliane GUILLON, est modifiée comme suit :

REPRESENTANTS DES COLLECTIVITES – CAP cat. A			
TITULAIRES		SUPPLEANTS	
Nom / Prénom	Collectivité	Nom / Prénom	Collectivité
GUILLON Eliane	BOURG LES VALENCE	BESNIER Didier	ROCHEGUDE
HOURDOU Philippe	MARCHES	PEROT Sylvie	LAVEYRON
BROT Suzanne	PORTES LES VALENCE	LAPLANCHE-SERVIGNE François	LA GARDE ADHEMAR
ANGELI Xavier	TAIN L'HERMITAGE	BERNARD Evelyne	LIVRON SUR DROME
SAVIN Ghislaine	MONTELIMAR	GARIN Maryannick	CLANSAYES

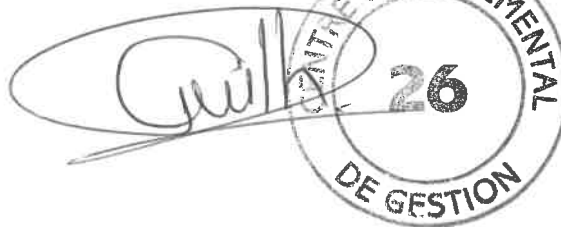
REPRESENTANTS DU PERSONNEL – CAP Cat. A		
Organisation syndicale	TITULAIRES	SUPPLEANTS
CFDT	CASALINO Françoise	GRASSET Wilfrid
	CHARPENET Loïc	ASTORGUE Dominique
	DUVAL Frédéric	DROGUE Idelette
UNSA	SENTENAC Bathilde	LEMME Marie Noëlle
FA-FPT	CONSTANT Jérôme	HOSTACHY Hervé

Article 2 : Monsieur le Directeur général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié dans les conditions réglementaires habituelles, et transmis aux collectivités affiliées au Centre de Gestion de la Drôme ainsi qu'aux organisations syndicales.

Fait à Bourg-lès-Valence, le 18/08/2023

La Présidente du Centre de Gestion de la Drôme

Eliane GUILLON



La Présidente :

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- Informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Grenoble (1 Place de Verdun, 38 000 Grenoble) dans un délai de deux mois à compter de la présente notification. Le tribunal administratif peut aussi être saisi par l'application informatique « Télérecours Citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr